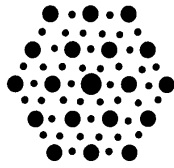


Association de Science Régionale De Langue Française



XXXIXème Colloque de l'ASRDLF



**CONCENTRATION ET SÉGRÉGATION,
DYNAMIQUES ET INSCRIPTIONS
TERRITORIALES**

Lyon – 1, 2 et 3 Septembre 2003

TERRITOIRES, TOURISME ET STATISTIQUE
LE DEFI DE LA METHODE, LE DELIRE DE LA PAROLE

Christophe Terrier

TERRITOIRES, TOURISME ET STATISTIQUE

LE DEFI DE LA METHODE, LE DELIRE DE LA PAROLE

Le tourisme est devenu, pour les territoires, d'une importance capitale. Le mesurer - et mesurer son impact - est pourtant extrêmement difficile. Alors on en cause, on en cause : mais, dans ce débat, utilise-t-on les bons indicateurs ?

Dans un premier temps examinons la problématique des territoires nationaux, c'est à dire la France comparée aux autres pays : il est de tradition d'évaluer l'importance du tourisme dans un pays par la mesure du nombre d'entrées de touristes dans ce pays. C'est, avec les recettes engendrées par ces touristes, l'indicateur principal collecté et publié chaque année par l'OMT, Organisation Mondiale du Tourisme, qui regroupe l'essentiel des pays du monde concernés par le tourisme. Dans le palmarès établi chaque année par l'OMT, la France apparaît comme la première destination touristique du monde devant l'Espagne, les USA et l'Italie avec 77 millions d'entrées de touristes étrangers sur son territoire en 2002. La France n'est par contre classée qu'au troisième rang des pays touristiques pour les recettes, derrière les USA et l'Espagne et devant l'Italie. Le classement par nombre d'arrivées nous place en tête du peloton mondial et c'est cocorico. Le classement par recettes du tourisme ne nous classe qu'au troisième rang et c'est scandale : que font, que comptent faire, les pouvoirs publics pour remédier à ce faible rendement du tourisme en France qui est le premier en arrivées et seulement le troisième en terme de recettes ? C'est une question qui revient régulièrement sous la plume de nos honorables parlementaires. Plutôt que de rentrer dans cette polémique - exacerbée par le fait que ces chiffres sont réduits à des classements - le propos de ce papier est de montrer que ces indicateurs ne sont peut-être pas les meilleurs pour comparer valablement l'importance du tourisme dans les différents pays.

Rappelons que l'OMT ne réalise aucune enquête et ne collecte directement aucune donnée. Il se contente de demander aux pays membres de lui fournir les chiffres : à charge de chaque pays de réaliser ses propres comptages par ses propres moyens, en respectant bien sûr au mieux de ses possibilités les normes internationales. On fera ici l'hypothèse que ces nombres, établis par les honorables services statistiques publics du tourisme de chacun des pays, sont corrects et comparables.

La définition du « touriste », selon les normes internationales retenues par la commission statistique de l'ONU, englobe toute personne voyageant hors de son domicile habituel pour au moins une nuit et au plus un an. Le motif du voyage importe peu : touriste d'affaires, de loisirs, de santé, etc. sont autant de touristes. Ne tombons donc pas dans le premier piège grossier qui consiste à confondre touriste et vacancier.

On notera que cette définition du "touriste" est une combinaison d'une condition spatiale – être ailleurs que chez soi – et d'une condition temporelle : pendant plus d'une journée (englobant la nuit) et pendant moins d'un an. La durée est établie en nuitées : on raisonne donc sur le modèle de gens "normaux" qui s'adonnent à une activité dans la journée et dorment pendant la nuit. Pour ne pas compliquer le débat on oubliera ici les noctambules et ceux qui voyagent la nuit. On n'explorera pas non plus en détail la limite temporelle plafond (un an). Dans toutes les statistiques françaises on a réduit cette limite à 3 mois ; au-delà il faudrait englober la plupart des étudiants.

La limite temporelle inférieure – une nuit – est par contre d'une grande importance : en dessous de ce seuil le voyageur n'est plus considéré comme "touriste" mais comme "excursionniste". L'accélération des moyens de transports - TGV, avion ou même voiture – combinée à l'évolution des modes de vie, a rendu très perméable cette frontière temporelle. Beaucoup de voyages qui se faisaient sur 2 ou 3 jours sont maintenant raccourcis à la journée. Dans l'autre sens, de nombreuses activités peuvent maintenant être pratiquées à la journée grâce aux grandes facilités de déplacement. Cette perméabilité temporelle, ou cette accélération du temps, crée un écart de plus en plus important entre la notion de "touriste" (donc avec nuitée) et la notion d'activité touristique et donc de consommation et donc de recettes. En effet, à part l'hébergement qui est en général synonyme de nuitée, les recettes se valent, qu'elles soient apportées par des "touristes" ou des "excursionnistes". Le voyageur n'a pas besoin de passer la nuit pour dépenser au restaurant, dans les magasins, dans un parc de loisirs ou sur les pistes de ski. On notera d'ailleurs une distorsion conceptuelle intéressante dans les définitions internationales : pour les entrées, on ne comptabilise que les seuls "touristes", c'est à dire sous la condition que le voyageur passe au moins une nuit dans le pays ; pour les recettes, par contre, on englobe tous les visiteurs, qu'ils soient touristes ou excursionnistes.

La condition spatiale qui fait le "touriste" – être hors de chez soi – n'est théoriquement dépendante que du voyageur concerné. En fait la notion de "touriste" se complique lorsque l'on s'intéresse à un territoire donné : est touriste " international " en France, quelle que soit sa nationalité, toute personne résidant habituellement dans un autre pays et passant au moins une nuit en France. Le fameux chiffre qui classe la France au premier rang mondial (77 millions) est en fait le nombre d'arrivées en France de touristes ne résidant pas habituellement en France. On l'a dit, ce nombre est, avec les recettes, un des principaux indicateurs collectés par l'OMT auprès de tous les pays. La justification que fait l'OMT du choix de cet indicateur est que le nombre d'entrées dans le pays est une statistique facile à collecter par tous, même par ceux qui n'ont pas un service statistique très développé. C'est sans doute vivre sur l'idée que le contrôle aux frontières existe toujours partout et qu'une comptabilité exacte est tenue des entrées. C'était peut-être vrai du temps où les pays avaient des frontières bien gardées. C'est encore vrai – et semble-t-il, de plus en plus depuis le 11 septembre 2001 - aux Etats-Unis. Ce n'est en tout cas plus de mise en Europe où, à l'intérieur de l'espace Schengen, les voyageurs rentrent et sortent avec peu de contrôle et sans comptabilisation. Reste que, puisque c'est ce chiffre qui est collecté par l'OMT, c'est ce chiffre qui sert à comparer les pays entre eux. Et là, oh miracle, c'est la France qui arrive en tête du palmarès : Hourrah, nous sommes les premiers ! Vous imaginez bien qu'aucune personne exerçant des responsabilités dans le secteur du tourisme ne résistera à l'envie de mettre ce chiffre en avant : c'est le but –et le défaut – de tout classement.

Mon propos est de montrer – hypothèse étant faite que les chiffres donnés sont contenus dans des marges d'erreur raisonnables - que l'usage qu'on en fait n'est pas adapté : le nombre des « entrées de touristes étrangers n'est pas l'indicateur le plus représentatif pour comparer l'attractivité touristiques des pays car il conduit à confondre passage et séjour. Curieusement c'est le secrétaire général de l'OMT lui-même - responsable au premier chef de la collecte et donc de l'usage de ce nombre dans les comparaisons entre les pays – qui jette le trouble dans le débat public français en déclarant au Figaro (8 juillet 2002) que bien sûr la France était première pour les arrivées de touristes mais que ces arrivées ne correspondaient pas toutes à de vrais séjours et donc que ce chiffre donnait une vision « optiquement gonflée » de la réalité.

Ici je fais un petit détour pour expliciter quelques bases de la statistique territoriale : pour la plupart des variables, la quantité mesurée sur un territoire est proportionnelle à la taille de ce

territoire. Ceci implique qu'on ne peut valablement comparer des valeurs qu'entre des territoires de taille équivalente (ou sinon rapporter la valeur à la taille du territoire pour en faire une densité). Il ne vient à personne l'idée de comparer la France et le Luxembourg qui sont pourtant deux états indépendants. Pourquoi chercher à comparer dans un même classement la France et les USA ? Il serait plus légitime de comparer les Etats-Unis à l'Europe mais hélas on verra que les indicateurs collectés ne permettent pas, dans l'état actuel des choses, d'établir valablement une telle comparaison.

Certaines variables mesurées sur un territoire élémentaire sont additionnables lorsque l'on veut raisonner sur un territoire plus grand : une personne dont la résidence principale est en France n'aura pas sa résidence principale en Italie. Un touriste passant la nuit en Belgique ne la passera pas en Grande-Bretagne. L'argent qu'il dépense en Belgique il ne le dépensera pas ailleurs. Si l'on connaît les nuits passées par les touristes en Belgique et celles passées au Luxembourg et aux Pays-Bas on pourra en déduire celles passées dans l'ensemble du Benelux. Idem pour les dépenses. Le territoire, pour ce type de variable, est une addition de points (ou de micro-territoires puisqu'un point n'a pas de surface). Si l'on admet, pour simplifier, que les touristes ne voyagent pas la nuit, les nuitées en France sont la somme des nuitées passées – que ce soit en hôtel, camping ou autres hébergements divers et variés - dans chacun des lieux situés sur le territoire français.

Tout se complique lorsque l'objet de la mesure se déplace d'un territoire à l'autre, ce qui est par définition le cas des touristes. D'abord les flux ne sont pas exclusifs d'un territoire : dit autrement un voyageur passant à Paris peut passer aussi à Rome, et il peut même revenir en arrière et repasser une deuxième fois à Paris. D'après les définitions internationales, il sera ou non comptabilisé comme "touriste" selon qu'il aura passé ou non une nuit dans le pays considéré. Mais les nombres de touristes mesurés dans chacun des pays ne sont pas additionnables pour former le compte des touristes entrés en Europe. Le touriste japonais qui visite l'Europe en 8 jours est comptabilisé en entrée dans chacun des pays qu'il visite. Par exemple s'il visite Paris, Londres, Rome, Madrid, Berlin, Prague et Cracovie en dormant une nuit dans chacune de ces villes, il comptera pour 7 entrées dans 7 pays européens différents. S'il repasse une nuit à Paris en fin de circuit avant de s'envoler pour Tokyo, il devra être compté une nouvelle fois en entrée en France, soit 8 entrées dans des pays d'Europe. En réalité si on voulait comptabiliser les entrées en Europe, ce touriste japonais ne devrait compter que pour 1 entrée. Mais avec l'indicateur retenu qui consiste à comptabiliser les entrées par pays on ne saura qu'additionner les entrées mesurées dans chacun des pays d'Europe. On trouvera, dans notre exemple, entre 6 et 8 entrées selon qu'on définit l'Europe comme la CEE ou comme le continent. Et pourtant il s'agit bien d'un seul Japonais ayant fait un seul voyage en Europe. Difficile dans ces conditions, de comparer des territoires comparables, par exemple les Etats-Unis et l'Europe. L'addition simple et sans précaution – hélas ça se fait - des chiffres collectés par l'OMT conduirait à montrer que l'essentiel du tourisme mondial est capté par l'Europe : il s'agit d'une illusion d'optique due au fait que l'Europe est morcelée en de nombreux états indépendants.

Il y a aussi la question de l'origine du voyage : un touriste qui quitte son domicile situé en France pour aller à 1000 kilomètres de là mais toujours en France ne sera pas un touriste « étranger ». C'est la même chose s'il voyage à l'île de la Réunion ou aux Antilles françaises. Si par contre il réside habituellement en Belgique et qu'il vient passer la nuit en France, il sera comptabilisé comme touriste « étranger ». Si l'on revient à l'idée d'établir un compte des arrivées de touristes étrangers en Europe il faudrait, avant d'additionner les chiffres des entrées étrangères dénombrées dans chaque pays, décompter toutes les entrées en provenance d'un autre pays d'Europe : pour cela il aurait fallu disposer d'un tableau complet des échanges entre pays. Dans l'exemple donné précédemment d'un circuit de villes d'Europe, on a vu qu'un

Japonais réalisant ce circuit serait comptabilisé pour 8 entrées. Pour exactement le même circuit, un lorrain habitant à Thionville (donc en France) serait compté pour 6 entrées (les séjours à Paris n'étant pas retenus contre lui) ; un Luxembourgeois – habitant à 20km de là – pour 8 entrées et un allemand de Trêves – quelques kilomètres plus loin - pour 7 entrées (Berlin ne lui étant pas compté).

Interviennent également les éléments géographiques qui caractérisent le territoire et qui auront une forte influence sur les résultats. On a déjà évoqué la taille du territoire: un américain qui parcourt les USA du nord au sud et d'est en ouest ne sera pas un touriste international puisqu'il n'aura jamais quitté son « pays ». Ca ne l'aura bien sûr pas empêché, comme tout bon touriste, d'apporter des recettes "touristiques" aux régions qu'il aura visitées. Malgré la totale indépendance politique qui est reconnue au Grand Duché, un luxembourgeois aura plus de mal à être touriste dans son « pays » car il deviendra « voyageur international » au bout de quelques kilomètres et il deviendra « touriste international » s'il passe la nuit hors du Luxembourg.

La situation géographique joue également un rôle primordial. Si, comme la France, vous occupez une situation centrale, terre de passage entre des pays à forte densité de population et des pays de soleil attirant beaucoup de touristes, si – de plus - vous avez un territoire un peu trop grand pour être facilement traversé d'une seule traite en voiture, vous allez évidemment voir passer tous les touristes étrangers qui, allant d'Allemagne en Espagne ou d'Angleterre en Italie, vont s'arrêter une nuit en France au cours de leur trajet. Dans le strict respect des définitions internationales, ces voyageurs - résidant dans un autre pays et passant au moins une nuit en France - sont comptabilisés, à l'aller d'une part, au retour d'autre part, comme autant d'entrées de touristes étrangers.

Je dis donc que le chiffre annoncé de 77 millions d'entrées de touristes étrangers est juste (à la précision près de la mesure bien sûr) mais qu'il n'est pas significatif. Hélas, comme il met la France au premier rang, il est évidemment très utilisé par ceux qui, légitimement, veulent mettre en avant le tourisme français. Il est, pour les mêmes raisons, sujet à de nombreuses polémiques.

Certaines de ces polémiques – internes à la France ou venant d'autres pays - sont plutôt politiques et cherchent surtout à affaiblir la position de ceux qui se valorisent de ce bon classement : on ne s'y attardera pas ici. Une polémique plus "scientifique" porte sur le chiffre lui-même, qu'on nous accuse ça et là de surestimer. Un argument souvent utilisé est que, en additionnant les séjours en France déclarés par les ressortissants des autres pays au cours d'enquêtes réalisées dans les pays de résidence des touristes venus en France, on arrive à des résultats très inférieurs. Imaginons un instant que nous ayons tous des systèmes d'enquêtes suffisamment bons et – rêvons un peu - que les méthodologies respectives utilisées dans les différents pays et – point très important souvent négligé – que les mentalités et modes de vie respectifs des enquêtés nous permettent de comparer les différents résultats.

Avant d'aller plus loin dans une tentative de rapprochement des différents chiffres nationaux, précisons quelques concepts. Un touriste, on l'a dit, est quelqu'un qui voyage hors de chez lui pendant un certain temps. On définira donc un point d'origine : son domicile habituel. De la même façon, le point de destination finale du voyage est à nouveau son domicile habituel. Entre les deux, le voyage peut se dérouler de multiples façons, selon que le touriste séjourne en un seul lieu ou en plusieurs lieux successifs. Par exemple un voyage de 10 jours peut se décomposer en 10 séjours si le touriste passe chaque nuit dans un endroit différent ou se résumer à 1 seul séjour s'il se déplace d'une traite jusqu'à un lieu où il reste durant les 10 jours avant de revenir d'une traite chez lui. Recueillir la totalité de l'information sur un voyage composé de plusieurs séjours est difficile : d'une part cela complique fortement le

questionnaire ; d'autre part cela implique un gros effort de mémoire de la part de l'enquêté, surtout s'il n'est pas enquêté immédiatement après son retour ou s'il est interrogé par téléphone.

Le " bon touriste " facile à enquêter aura le bon goût de voyager d'une traite de son domicile à son lieu de villégiature et d'y rester jusqu'à son retour à la maison. Celui qui aura plusieurs lieux de séjours distincts va nous compliquer la vie et je ne parle pas du touriste itinérant en camping-car. Si l'on veut mesurer l'impact du tourisme sur les territoires, il est absolument indispensable de connaître tous les lieux où le touriste a séjourné, combien de temps il y est resté, ce qu'il y a fait et ce qu'il y a dépensé. Si l'on s'intéresse plutôt à la population enquêtée on se contentera d'interroger les individus sur le nombre de jours d'absence de leur domicile, la destination principale du voyage, les activités pratiquées et les dépenses occasionnées par l'ensemble du voyage. Selon ce qu'on cherche, on se limitera à une partie de la population – par exemple les plus de 15 ans – ou à certains motifs de voyage – par exemple les vacances et les loisirs. Ces différents types d'enquêtes ne poursuivent donc pas le même but. Précisons également qu'elles n'ont pas le même coût.

Prenons le cas d'un « bon touriste », allemand par exemple, qui va passer 15 jours sur la Costa Brava avec sa femme et ses deux enfants. Au volant de sa voiture, il fait une nuit d'étape en France à l'aller et une nuit au retour. Un mois ou deux après son retour chez lui on l'appelle au téléphone ou on lui envoie un questionnaire lui demandant de décrire ses vacances. Il décrira 15 jours en Espagne dans un appartement de location et passera complètement sous silence les 2 fois une nuit dans un hôtel lors de ses passages en France qui font partie des péripéties du voyage et ne trouvent place ni dans sa mémoire ni en général dans le questionnaire qui lui est soumis et dans lequel les items sont réduits. Le respect des normes internationales obligera par contre le statisticien français, pour fournir les chiffres demandés par l'OMT, à comptabiliser cette famille comme quatre entrées de touristes étrangers en France à l'aller et autant au retour, soit huit entrées au total. Il y a aussi bien sûr – cas plus ambigu au regard des normes internationales – ceux qui passent la nuit en France sans vraiment le savoir : ils montent dans un bus en Allemagne ou aux Pays-Bas le vendredi soir ; sauf accident ils sont en Espagne le samedi après avoir dormi pendant leur traversée de la France.

Remarquons bien que nous comptabilisons ici les « entrées » de touristes étrangers et non pas les touristes eux-mêmes. Puisque nous n'avons pas, en entrée venant d'Allemagne, relevé l'identité de monsieur X nous ne saurons pas – et on ne nous le demande pas – que c'est le même monsieur X qui, en entrée venant d'Espagne, revient une deuxième fois en France lors de son retour de vacances. Un même individu qui voyage beaucoup vers d'autres pays que le sien générera à lui tout seul de nombreuses "entrées" de touriste étranger.

Evidemment quand on additionne les réponses obtenues par les enquêtes auprès des ménages allemands on ne retrouve pas les chiffres d'entrées de touristes allemands annoncés par la France et c'est – nous l'avons vu – tout à fait normal puisque nous ne mesurons pas la même chose. Les comparaisons ne sont cependant pas totalement impossibles. Pour donner des ordres de grandeur, la statistique française du tourisme établit une estimation des "entrées internationales" selon la durée du séjour en France. On s'aperçoit, à la lecture de ce tableau, que le nombre de touristes étrangers qui passent plus de trois nuits en France n'est plus que la moitié du chiffre total des « entrées » et ressemble d'avantage aux résultats obtenus par des enquêtes auprès des ménages dans les pays qui nous envoient des touristes. C'est bien la preuve que les mesures des uns et des autres ne sont pas si éloignées que l'on veut bien le dire, à condition bien sûr de savoir exactement de quoi on parle.

J'ai posé l'hypothèse que les enquêtes réalisées dans les différents pays permettaient des comparaisons raisonnables : c'est bien sûr faux. Reprenons le cas de notre famille allemande : les enquêtes réalisées sur le tourisme auprès des ménages dans ce pays ne prennent pas en compte les enfants de moins de 15 ans (ce qui exclut 4 entrées dans notre exemple). Elles excluent également les voyages d'affaire, ce qui ne change rien dans le cas de notre famille mais va induire des écarts importants dans les totaux. Enfin ces enquêtes ne portent que sur la destination finale du voyage : on verra donc bien apparaître le séjour en Espagne mais les deux séjours d'une nuit chacun en France ne seront pas pris en compte. Cette différence entre les concepts de l'enquête allemande et les comptages français réalisés selon les normes internationales se traduira par un écart de 8 entrées de touristes internationaux en France. Notons bien que la différence n'est pas tant entre des enquêtes dans des pays différents qu'entre différents types d'enquêtes poursuivant des buts différents. Par exemple nous menons également en France le type d'enquête que nous venons de décrire pour l'Allemagne. Chaque enquête ne peut fournir que ce pour quoi elle a été conçue et, avant de vouloir comparer des chiffres, il convient d'étudier très attentivement le champ de l'information recueillie. (voir aussi en annexe une comparaison franco-belge : "Mieux comprendre les chiffres du tourisme").

La proposition minimaliste que l'on pourrait faire aux organisations internationales et à l'OMT serait de remplacer cet indicateur du « nombre d'arrivées de touristes étrangers » par celui de « nuitées de touristes étrangers ». Le nombre de nuitées présente l'avantage de donner à chaque touriste un poids proportionnel à sa durée de séjour. Cet indicateur n'est par contre pas plus additionnable que les entrées si l'on ne connaît pas les origines du touriste : pour connaître le nombre de nuitées "étrangères" en Europe, il faudrait, pour chaque pays d'Europe, pouvoir décompter celles en provenance des autres pays d'Europe. Une autre proposition, plus radicale, consisterait à prendre en compte, pour mesurer l'activité touristique d'un territoire, la totalité des touristes fréquentant ce territoire, quelle que soit leur origine, nationale ou internationale. Peut-être pourrait-on affiner en s'alignant sur les normes internationales en matière de déplacement à longue distance, norme fixée à 100 km à vol d'oiseau : serait touriste celui qui aurait effectué un déplacement à longue distance, en abolissant toute notion de durée ou de nationalité.

LA MESURE DU TOURISTE : UN EXTRAORDINAIRE DEFI METHODOLOGIQUE.

Dans tout ce qui précède, j'ai fait l'hypothèse que tous les chiffres étaient corrects. C'était pour bien souligner que les écarts conceptuels sont tels qu'ils outrepassent, dans les débats, les incertitudes dues à la mesure elle-même. On peut cependant dire quelques mots des techniques d'enquêtes et de leurs difficultés. Le touriste est un des objets statistiques les plus difficiles à appréhender qu'il m'ait été donné de connaître dans ma vie de statisticien. D'abord un touriste – par définition – ça bouge. La statistique s'accorde mieux avec la statique et compter ce qui bouge n'est pas évident.

On peut enquêter le touriste à son domicile, par une classique enquête ménages. Il y a un petit problème : le touriste qui visite la France habite un peu partout dans le monde entier. Personne ne sait mener – ni payer - une enquête "ménages" sur l'ensemble du monde. On a déjà évoqué les difficultés rencontrées pour comparer des enquêtes menées dans des pays différents. Certains organismes tentent de le faire : la preuve n'est pas faite de la qualité scientifique du résultat.

On peut enquêter le touriste sur les lieux qu'il fréquente : un des problèmes est qu'il peut fréquenter une grande quantité de lieux les uns après les autres et qu'il faut développer des

méthodologies nouvelles pour pouvoir le cerner : c'est une piste qui est explorée mais, là aussi, la preuve reste à faire. On pourrait imaginer de se limiter aux seuls lieux d'hébergements qui, eux, sont exclusifs puisque, a priori, on n'en fréquente qu'un à la fois dans la même nuit. Mais le nombre et les modalités des lieux d'hébergement sont si nombreux, de l'hôtel au camping en passant par les chambres d'hôtes, les gîtes, les résidences hôtelières, les résidences secondaires, les locations, les résidences principales de la famille ou d'amis... sans oublier les camping-cars et si difficiles à enquêter en pratique que l'on doit se contenter, en France, d'enquêter les hôtels et les campings.

On peut également enquêter le touriste au moment où il franchit la frontière du territoire : c'est le principe des enquêtes aux frontières pour la France et des enquêtes cordons pour des territoires plus petits. Ceux qui ont suivi l'actualité statistique savent que ce type d'enquête n'est plus possible en France : non seulement on a supprimé les postes frontières et les forces de l'ordre jugent qu'elles ont des missions plus prioritaires que d'aider à la réalisation d'enquêtes routières mais le CNIS s'oppose désormais à l'usage de forces de police pour la réalisation d'enquêtes publiques (cf. rapport du CNIS 2003 sur les "Enquêtes au bord des routes"). Jetons un œil envieux sur nos collègues espagnols qui non seulement ont les Pyrénées qui limitent fortement les points de passages touristiques à enquêter mais disposent également de tous les moyens statistiques, financiers et policiers pour mener à bien des enquêtes complètes sur les touristes qui entrent ou sortent de leur pays.

Pour ne rien simplifier, tout ce qui ressemblait à une obligation de déclaration a été supprimé en France : plus de fiche d'hôtel depuis longtemps et, depuis peu, plus de contrôle aux frontières. Les points d'entrée du territoire sont innombrables : quelques aéroports, beaucoup de ports mais surtout des routes un peu partout.

Et puis, cerise sur le gâteau, la mise en circulation de l'Euro dans les pays européens a mis à mal la mesure des recettes apportées par les touristes étrangers. Le poste " voyages" de la balance des paiements, établi par la Banque de France, était jusqu'alors établi principalement sur la base des échanges de billets par les touristes. La méthodologie en est évidemment totalement à reconstruire : c'est un beau défi.

ANNEXE : MIEUX COMPRENDRE LES CHIFFRES DU TOURISME

A la suite de la publication par l'Institut National de la Statistique de Belgique des résultats d'une « Enquête Voyages » réalisée auprès d'un échantillon de la population belge, certains ont cru y déceler une incohérence avec les chiffres publiés par le service statistique français sur les séjours des Belges en France. Il n'y a pas d'incohérence et, si l'on prend bien en compte les différences des concepts utilisés, il n'y a pas matière à polémique sur ces chiffres.

Les sources d'information :

Pour la Belgique :

http://statbel.fgov.be/press/pr074_fr.asp

Pour la France :

http://www.tourisme.gouv.fr/STAT-CONJ/pdf/Bilan2002_prov.pdf

Les chiffres et leur différence :

L'enquête « Voyages » de l'Institut National de la Statistique Belge indique que la France est la première destination étrangère pour les vacances de Belges avec 0,8 millions de séjours de

courtes durée (1 à 3 nuits) et 1,83 millions de séjours de longue durée (4 nuits et plus), soit 2,6 millions au total.

Pour la même période (année 2002), les estimations publiées par le service français de la statistique du tourisme (Direction du Tourisme) indiquent 8,47 millions d'arrivées en France de touristes résidant en Belgique ou au Luxembourg, générant 64 millions de nuitées belges ou luxembourgeoises en France.

Les concepts et leurs différence :

Dans les deux cas on compte des « séjours » (comportant au moins une nuit) ou, ce qui revient au même, des « entrées de touristes » (pour un séjour comportant au moins une nuit) : ce n'est que par facilité de langage que l'on parle de « touristes ». En effet 10 millions de touristes peuvent faire dans l'année 20 millions de voyages, 60 millions séjours et 300 millions de nuitées touristiques : il suffit que chacun voyage deux fois et que chaque voyage comporte 3 séjours d'une durée moyenne de 5 jours. Seul un suivi individuel permettrait de savoir que c'est le même individu X qui a effectué plusieurs voyages : ce n'est pas le but recherché dans les 2 statistiques examinées ici.

Dans l'enquête belge, ne sont concernés que les Belges. Dans les chiffres français, les Belges sont regroupés avec les Luxembourgeois.

Les chiffres donnés ici à partir de l'enquête « voyages des belges » ne concernent que les vacances. « Par vacances il faut entendre tout séjour hors du domicile, d'une durée d'une nuit au moins, accompli dans un but de loisirs ou motivé par une visite de famille ou à des amis. ». Sont donc exclus tous les autres motifs de voyage (affaires, etc.). L'enquête ne porte que sur les personnes de 15 ans et plus. Les questions ne portent que sur la destination finale du voyage et délaissent les étapes intermédiaires éventuelles.

Les chiffres donnés dans le « bilan de l'année touristique en France » portent sur les entrées en France de touristes étrangers. C'est une statistique que demande tous les ans l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) à chacun des pays membres. Elle s'appuie sur la définition du touriste retenue par la commission statistique de l'ONU : « est considérée comme touriste toute personne en déplacement hors de son domicile habituel pour une durée d'au moins une nuit, quel qu'en soit le motif (loisirs, affaires...). Sera comptée comme arrivée de touriste international dans un pays donné toute visite d'une personne ne résidant pas dans ce pays et venant y passer au moins une nuit. »

Prenons l'exemple d'une famille belge qui va passer quinze jours de vacances en Espagne en voiture avec ses deux enfants de moins de 15 ans. Ils font une halte d'une nuit en France à l'aller et une nuit au retour. Dans le dénombrement des « entrées touristiques » demandées par l'OMT ils doivent, dans le respect des définitions internationales, être comptés à l'aller d'une part (séjour d'une nuit en France) et au retour d'Espagne d'autre part (nouveau séjour d'une nuit en France). Ils sont 4 personnes, cela fera donc 8 entrées de touristes belges en France : l'enquête « voyage » ne portera que sur le séjour en Espagne des 2 adultes.

Faisons l'hypothèse très approximative que, pour les séjours de vacances, il y a 2 enfants pour 2 adultes et que tout voyage entre la Belgique et l'Espagne donne lieu à une étape d'une nuit en France. Pour passer du chiffre « enquête voyages » au chiffre « entrées touristiques » il faudra donc multiplier les séjours en France par 2 (pour tenir compte des 2 enfants) et les séjours en Espagne par 4 (2 pour les enfants x 2 pour les séjours en France à l'aller et au retour). Faites le calcul : les chiffres sont à peu près les mêmes.

On voit donc bien qu'il n'y a pas lieu d'opposer les statistiques officielles françaises aux statistiques officielles belges. Bien sûr, on pourrait affiner les hypothèses, tenir compte des

autres pays (Portugal, Italie, Maroc...) , des motifs de voyage autres que les vacances (affaires, etc.). On peut bien sûr discuter de l'opportunité d'utiliser l'une ou l'autre de ces statistiques selon la problématique à laquelle on s'intéresse. On pourrait aussi se pencher sur les méthodes de recueil des statistiques et leur précision : c'est un autre débat,